

PARRAINAGE (3)

Parrainez vos proches et bénéficiez l'un comme l'autre d'une réduction sur vos prochains séjours :

Parrain comblé : CHF 200.- de réduction (3a) sur vos prochaines vacances

Filleul heureux : CHF 100.- de réduction (3b) sur son premier séjour

(3) Offre PARRAINAGE

(3a) La réduction "Parrainage Parrain" est acquise au parrain 44 jours avant la date de départ du Filleul, indiquée par email, et utilisable à compter de cette même date dans les 12 mois qui suivent.

"Parrain" s'entend de tout foyer composé de 2 adultes max. (justifiant d'un lien marital ou assimilé) et de leurs enfants mineurs, demeurant en Suisse à la même adresse, dont l'un a séjourné au Club Med® au cours des 10 dernières années. Une seule réduction Parrain utilisable par foyer par séjour.

(3b) La réduction "Parrainage Filleul" est utilisable par le "Filleul" au moment de sa première réservation. "Filleul" s'entend de tout foyer composé de 2 adultes max. (justifiant d'un lien marital ou assimilé) et de leurs enfants mineurs, demeurant en Suisse à la même adresse, et "nouveau client" du Club Med® (sans numéro d'inscription Club Med® ou n'ayant pas séjourné au Club Med® depuis 10 ans). Si l'un des membres du foyer y a déjà séjourné au cours des 10 ans précédant la demande, celle-ci est automatiquement refusée par le Club Med®.

En s'identifiant comme Filleul, le Filleul accepte que son nom, son prénom et sa date de réservation soient communiqués au parrain. Une seule réduction Filleul utilisable par foyer.

Réductions valables sur le montant de réservations effectuées en Agence Club Med Voyages ou agréées, pour un Forfait d'une semaine min (7 jours). Réductions cumulables avec les autres offres Club Med® (sans que les réductions cumulées n'excèdent 40% du prix total du dossier), sauf mention contraire dans les conditions de l'offre concernée et à l'exception des offres de Dernière Minute. Réductions cumulables également entre elles (parrain et filleul réservés sur le même dossier).

Le Club Med® se réserve le droit de modifier sans limitation ou d'interrompre temporairement ou définitivement tout ou partie du programme de parrainage. Ces changements seront communiqués sur son site internet ou par tout autre moyen.

Plus de détails en Agence ou sur www.clubmed.ch